



LE MINISTRE

N° **3064**/MEPSFP/CAB-00/DGT/yp

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle porte à la connaissance des populations vivant en Côte d'Ivoire qu'en application du décret n° 2011-371 du 4 novembre 2011, modifiant et complétant l'article 2 du décret n° 96-205 du 7 mars 1996 déterminant la liste et le régime des jours fériés, le **dimanche 1^{er} novembre 2026**, jour de la Fête de la Toussaint, est férié et chômé sur toute l'étendue du territoire national.

Me Adama KAMARA